

niveaux respectifs, c'est en somme fixer le niveau d'existence des agriculteurs, particulièrement dans l'Ouest canadien, bien au-dessous du niveau convenable. Dans la même déclaration, à la même page, le ministre a dit:

...les prix de détail des vivres sont à peu près normalement proportionnés aux autres prix.

Je ferai d'abord observer que le cultivateur ne vend pas ses produits aux prix de détail; il les écoule aux prix de gros. Ensuite, la disparité, d'après l'*Economic Annalist*, s'établit à 91.8 pour toutes les denrées et à une moyenne de 72.1 seulement pour les produits de la ferme, soit une différence d'une vingtaine de points entre le niveau des produits que vend le cultivateur et le niveau des prix de gros des produits qu'il doit acheter. Puisqu'il doit payer ces derniers aux prix de détail, la disparité entre le niveau des prix des produits agricoles est encore plus considérable que celle que laissent supposer ces chiffres. La base devrait donc être plus équitable, à notre avis. L'année 1939 ne donne guère satisfaction comme point de comparaison. L'année 1926 aurait mieux convenu sans doute. Il est vrai qu'en prenant l'année 1926 il aurait fallu abaisser les prix d'une ou deux denrées, mais la moyenne générale des prix des produits agricoles aurait été plus élevée. Je crois que l'honorable député de Melfort (M. Wright) a consigné hier soir au hansard les indices des prix des denrées en 1926 et 1941; j'ignore s'il les y a tous consignés, mais à tout événement je voudrais mentionner les suivants:

	1926-1929	1941
Blé	\$1.417	.726
Avoine	.603	.493
Orge	.716	.526
Seigle	.971	.547
Lin	.209	1.55
Bouvillons de boucherie	9.04	8.79
Bacon	11.61	10.99
Fromage	.189	.160
Crème	.382	.344
Œufs	.482	.394

Je sais que les chiffres sont toujours fatigants, mais je les signale au ministre des Finances (M. Ilsley) car je désire faire remarquer que, dans le cas du fromage, si le chiffre est plus élevé que pour la période de 1926 à 1929, en moyenne, pour toute les denrées habituellement vendues par le cultivateur, le chiffre moyen est bien inférieur à celui de 1926 à 1929. D'autre part, le coût de la vie se rapproche beaucoup, à l'heure actuelle, de celui de cette période.

Qu'on me permette de demander au ministre quel effet ces règlements auront sur ceux qui s'occupent de la culture et de la vente du blé. Bien que certains honorables

[L'hon. M. Ilsley.]

députés se lassent d'entendre parler du blé dans cette enceinte, je leur rappellerai que c'est la denrée fondamentale produite dans l'Ouest du pays et que presque tous les habitants de cette région voient leur niveau d'existence fluctuer suivant le prix qu'ils reçoivent pour cette céréale.

Qu'a-t-on découvert? D'après l'indice Searle, si les prix de 1913-1914 sont représentés par le chiffre 100, aujourd'hui, le cultivateur reçoit 25 p. 100 de moins pour son blé et paie 50 p. 100 de plus pour les denrées qu'il doit acheter. C'est une situation malheureuse que celle où, recevant les trois-quarts de l'ancien prix pour la denrée principale qu'il vend, il doit payer moitié plus cher les choses indispensables à sa subsistance.

Si nous considérons le chiffre de 1913-1914 comme prix de parité fondamental, donnant à cette expression le sens que j'ai expliqué, le prix de parité pour le cultivateur américain serait environ de \$1.22 le boisseau emmagasiné à Chicago. Et, en vertu du programme AAA, les Etats-Unis paient à leurs cultivateurs environ \$1.16 le boisseau le blé en entrepôt à Chicago, cependant que le marché libre paie environ \$1.19, à Chicago. En se fondant sur le niveau de 1913-1914, le prix de parité du blé dans l'Ouest canadien serait d'environ \$1.20 le boisseau, livré à Fort-William.

Le prix que touche réellement le cultivateur pour son blé a donné lieu à beaucoup de discussion; il a occasionné en particulier un long débat entre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le président du syndicat du blé de la Saskatchewan. Je n'ai pas l'intention de prendre part à ce débat en ce moment, mais je veux souligner que, lorsque le ministre de l'Agriculture prétend que l'agriculteur touche de 90c. à \$1 le boisseau pour son blé, il doit recourir à des méthodes bien extraordinaires pour obtenir ce chiffre.

D'abord, il ajoute à ce que le cultivateur obtient de la commission du blé la somme qu'il touche comme prime à la réduction de ses emblavures, prime qu'on lui verse parce qu'il ne produit pas de blé, qu'on lui accorde pour un lopin de terre sur lequel il n'a pas semé de blé, mais qu'il a laissé en jachère d'été ou sur lequel il a cultivé des céréales secondaires. On ne peut pas plus prendre le revenu tiré de ce lopin de terre pour l'ajouter au revenu produit par le blé récolté sur un autre lopin de terre, qu'on ne peut y ajouter ce que le cultivateur retire de la vente de ses bestiaux.

Le ministre a obtenu ce chiffre en ajoutant la prime versée en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Si j'ai bonne mémoire, je crois que, dans une allocation radiophonique, il a évalué ce montant